

<b>DEPARTEMENT DU FINISTERE</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>MONTS D'ARREE</b> <b>COMMUNAUTE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Réunion ordinaire du 16 juillet 2024</b>
---	---

<b>Membres en exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>Date de la convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>
<b>31</b>	<b>24 + 4 pouvoirs</b>	<b>09 juillet 2024</b>	<b>10 juillet 2024</b>

<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>
<b>2024-063</b>	<b>Indemnisation pour le surcoût lié au temps passé par le service collecte déchets ménagers lors de la caractérisation des OMR</b>

Le seize juillet 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Barbara PERRON

**BOLAZEC :**

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H

**BRENNILIS :** Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT :** Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

**LOQUEFFRET :** Louis-Marie LE GUILLOU

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Alain HAMON à Louis-Marie LE GUILLOU

**Excusées :** Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHES, Claude MOREL

**Secrétaire de séance :** Marie-Noëlle JAFFRE

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président explique que la gestion, le traitement et la valorisation des déchets sont des enjeux importants pour les collectivités et qu'une campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères résiduelles est organisée par l'entreprise CITEO.

et que le service déchets managers est impacté dans sa collecte.

L'entreprise CITEO a été créée par les entreprises de la grande distribution pour réduire l'impact des emballages ménagers.

Cette caractérisation permet de connaître la composition des déchets et estimer les déchets recyclables qui s'y trouvent et de déduire les améliorations à réaliser dans ce domaine.

Ainsi le service de collecte des déchets ménagers est impacté dans sa collecte car ce temps de caractérisation se réalise sur une semaine, il demande de faire un aller-retour supplémentaire par jour vers le centre d'incinération à Carhaix.

Le temps estimé supplémentaire est de 6 heures au total (1,5 heures \* 4 jours) sur la semaine pour la benne de collecte (chauffeur + véhicule) des déchets ménagers et autant pour chaque ripeur.

Un surcoût estimé à 6 heures \* 65 € (benne + chauffeur) et 12 heures (2 ripeurs \* 6 heures) \* 36 € soit un total de 822 € de surcoût qui sera demandé d'indemnisation pour le temps supplémentaire passé au cours de la semaine de caractérisation.

Le président demande aux membres du conseil leur accord sur cette demande à faire auprès de l'entreprise CITEO via la société TRIDENT service qui réalise pour le compte de CITEO cette caractérisation.

Cette proposition d'indemnisation pour le surcoût lié au temps passé, à hauteur de 822 € est adoptée par le conseil communautaire de Monts d'Arrée Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. P. P.", written over a faint circular stamp.